



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 29 mars 2011  
18 heures 00

-----

AS/VC

N° 001164

Administration  
Générale - Vente de  
l'immeuble du «  
PLANEY « cadastré D  
386, D 389, D 393 et D  
394, lieu-dit  
Commune de  
BRAMANS (73500) en  
SAVOIE.

Affiché le :

Le mardi 29 mars 2011 à 18 heures 00 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

**ONT DONNE PROCURATION** : M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint) représenté par M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal) représenté par Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), Mme Leila BECHICHE (Conseillère Municipale) représentée par M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale) représentée par M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal) représenté par Mme Véronique GACH (5ème Adjoint)

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Maggy GREGOIRE-GALLIER (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Il est rappelé au conseil que cet immeuble acquis le 27/10/1972 par la commune d'APT a servi à l'hébergement de centres de vacances jusqu'en 1993. Depuis cette date la commune a cherché à vendre ce bien par différents moyens, (dont une publicité sur le site Internet de la commune et au préalable celui de l'office de tourisme et différents contacts et courriers avec des tiers) sans que le conseil se soit prononcé sur le devenir de ce bien, ce qui est pourtant un préalable obligatoire.

### **Situation du bien :**

L'immeuble est situé à environ 8 kms du village de BRAMANS, à proximité du hameau du Planay (ou Planey, les deux orthographes sont utilisées) à 1660 m d'altitude.

Le hameau est desservi par la route départementale D 100.

### **Description de l'Immeuble objet de la vente :**

Quatre parcelles forment la propriété : D386, D389, D393 et D394.

L'ensemble constitue une grande partie presque carrée accompagnée d'une voie d'accès d'une centaine de mètres pour un total de plus d'un hectare (13 709m<sup>2</sup>), en pente douce (5 % environ) surplombe légèrement le hameau du Planey.

Le bâtiment se présente comme un grand rectangle comportant 4 files de poteaux béton (2 intérieures et deux incluses dans les murs de façade) au pas de 4,70m. A chaque extrémité, deux murs de refend dont celui formant pignon, en-cloisonnent une cage d'escalier. Une troisième cage d'escalier extérieure est disposée au milieu de la façade Ouest.

Les niveaux sont distribués de bas en haut suivant :

- Un rez-de-jardin comportant douches, chaufferie, infirmerie, garage, transfo EDF.
- Un rez-de-chaussée contenant les communs, un petit appartement, 3 chambres individuelles et sanitaires.
- Deux niveaux courants comportant chacun 19 chambres collectives et 4 individuelles avec 2 blocs de sanitaires.

La toiture est réalisée par étanchéité sur voligeage à faible pente réalisée par fermettes bois.

Les façades comportent en courant 11 paires de fenêtres (110x 135) à deux vantaux avec volets métalliques pliants à chaque étage et de chaque côté.

En dehors des refends, l'ensemble des séparations est réalisé par des cloisons isolantes en placage bois.

Longueur: **58,32 m**

Largeur : **10,36m**

Rez-de-jardin: **379 m<sup>2</sup>**

Rez-de-chaussée, 1er et 2ème étage: **604m<sup>2</sup> chacun**

Soit au total: **2 191 m<sup>2</sup>**

## **A LA MAJORITE QUALIFIEE LE CONSEIL**

**Approuve**, le principe de la vente de l'immeuble du « PLANEY », cadastrée D 386, D 389, D 393 et D394, lieu-dit « Le Planey de dessus » Commune de BRAMANS (73500) en SAVOIE.

**Décide**, de tout mettre en œuvre pour parvenir à cette vente en passant pas tout intermédiaire ou mandataire professionnel permettant de faire aboutir ladite vente.

**Autorise**, Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et tous actes nécessaires à l'exécution des présentes et dont il sera rendu compte en conseil municipal pour validation définitive de la vente au prix convenu après consultation du service des domaines.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE  
Olivier CUREL**